



**Direction générale de la mobilité et des routes  
Division management des transports**

Place de la Riponne 10  
1014 Lausanne

161027 Consultation d'horaire 2016 - Réponses aux interventions\_V1.2.docx  
DIRH – DGMR – MT / JN-MB

Lausanne, le 31 octobre 2016

**Projet d'horaire 2017 : Consultation d'horaire  
Réponses aux interventions (version 1.2)**

SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS

## Table des matières

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>Transports ferroviaires .....</b>	<b>4</b>
CFF – Chemins de fer fédéraux .....	4
100 Lausanne – Sion – Brig .....	4
150 Lancy-Pont-Rouge/Genève-Aéroport – Genève – Nyon – Morges – Lausanne .....	6
200 Vallorbe – Lausanne .....	7
202 Lausanne – Renens VD – Cossonay-Penthalaz (tous les trains) .....	7
210 Lausanne – Yverdon-les-Bains – Neuchâtel – Bienne .....	8
150/210 Relations Bienne – Genève-Aéroport (via bypass) .....	9
250 Lausanne – Fribourg .....	9
251 Lausanne – Palézieux – Payerne .....	11
252 Yverdon-les-Bains – Payerne – Fribourg .....	11
Autres entreprises concessionnaires (ETC) .....	12
112 Vevey – Blonay – Les Pléiades (GoldenPass) .....	12
120 Montreux – Château-d'Oex – Gstaad – Zweisimmen – Lenk im Simmental (GoldenPass) .....	13
201 Vallorbe – Le Pont – Le Brassus (Travys) .....	13
211 Orbe – Chavornay (Travys) .....	14
212 Yverdon-les-Bains – Ste-Croix (Travys) .....	14
<b>Transports routiers .....</b>	<b>15</b>
CarPostal - Région Ouest .....	15
056 Mex – Vufflens-la-Ville – Bussigny (cadre 10.056) .....	15
435 Thierrens – Epalinges (cadre 10.435) .....	16
440 Echallens – Moudon (cadre 10.440) .....	16
629 Yverdon-les-Bains – Grandson (cadre 10.629, lignes 620, 625, 630 et 635) .....	16
665 Yverdon-les-Bains – Ursins – Bercher (cadre 10.665) .....	16
675 Yverdon-les-Bains – Suchy – Chavornay (cadre 10.675) .....	17
683 Croy-Romainmôtier – Vaulion (cadre 10.683) .....	17
685 Orbe – Ballaigues – Vallorbe (cadre 10.685) .....	18
686 Orbe – Baulmes (cadre 10.686) .....	18
765 Eclépens – La Sarraz – St-Loup (cadre 10.765) .....	18
831 Transport urbain de Gland (cadre 10.831) .....	19
836 Gland – Bursinel – Rolle (cadre 10.836) .....	19
840 Rolle – Gimel (cadre 10.840) .....	19
CarPostal - Région Sion .....	20
143 Aigle – Corbeyrier – (Luan) (cadre 12.143) .....	20
152 Bex – Monthey (cadre 12.152) .....	20
153 Bex – Fenalet-sur-Bex (cadre 12.153) .....	20
MBC : Transports de la région Morges-Bière-Cossonay .....	21
724 Morges – St-Prex – Etoy (cadre 10.724) .....	21
728 Morges – Apples (cadre 10.728) .....	21
703 Echichens – Morges – Tolochenaz – Lussy-sur-Morges .....	22
760 La Sarraz – L'Isle – Montricher (cadre 10.760) .....	22
tl : Transports publics de la région lausannoise .....	23
54 Renens VD – Cheseaux-sur-Lausanne (cadre 10.054) .....	23
62 Epalinges – Mézières VD – Moudon (cadre 10.062) .....	23
TPN : Transports publics nyonnais .....	24
810 Nyon – Crassier – La Rippe (cadre 10.810) .....	24
814 Coppet – Divonne-les-Bains – Gex (cadre 10.814) .....	24
815 Nyon – Gingins (cadre 10.815) .....	24
VMCV: Transports Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve .....	25
213 Vevey – Bossonnens/Châtel-St-Denis (cadre 10.213) .....	25
208 La Tour-de-Peilz – Chailly-Montreux – Fontanivent – Blonay (cadre 10.208) .....	25
214 Clarens – Blonay (cadre 10.214) .....	26

## Préambule

---

La Division management des transports de la Direction générale de la mobilité et des routes (ci après DGMR-MT) a l'avantage de porter à votre connaissance les réponses aux interventions formulées entre le 30 mai et le 19 juin 2016 sur le projet d'horaire 2017 (horaires valables du 11 décembre 2016 au 9 décembre 2017) sur la plateforme Internet mise à disposition par la Confédération ([www.projet-horaire.ch](http://www.projet-horaire.ch)).

→ 103 interventions concernant les lignes parcourant le territoire vaudois ont été enregistrées.

### **HORAIRES DEFINITIFS 2017**

Les horaires électroniques sont déjà en ligne sur le site des CFF : <http://www.cff.ch> (saisir une date ultérieure au 10 décembre 2016)

Les cadres horaires 2017 au format de l'indicateur officiel seront disponibles en ligne dès le 14 novembre 2016 : <http://www.tableaux-horaires.ch> (avant cette date, les cadres 2016 sont encore en ligne).

L'indicateur officiel papier sera mis en vente à partir du samedi 26 novembre 2016.

## Transports ferroviaires

### CFF – Chemins de fer fédéraux

Trafic « grandes lignes » :

Les interventions sur fond gris ont été transmises à CFF Grandes Lignes comme objet de leur compétence. Leurs réponses sont communiquées ci-dessous pour information.

<b>100 Lausanne – Sion – Brig</b>	
<b>Desserte de la gare de Bex Liaisons Bex-St-Maurice</b>	<p>Le concept mis en place en décembre 2015 sera reconduit. Lorsque les EC Genève – Milan, la desserte de Bex est assurée.</p> <p><i>Note DGMR-MT : Nous travaillons activement avec les CFF pour garantir dès décembre 2018, le prolongement des liaisons RE Genève – Vevey (trains à deux niveaux) vers St-Maurice avec une desserte en système de Montreux, Villeneuve, Aigle, Bex et St-Maurice. Les travaux de transformation du tunnel du Burier devraient permettre de disposer d'au moins une voie au gabarit pour permettre la circulation des trains à deux étages en décembre 2018.</i></p>
<b>Assurer la correspondance entre l'IR1734 (de Brigue) arrivant à Lausanne à 21.43 et l'IR2539 pour Berne (départ 21.45)</b>	<p>Selon les CFF, cette correspondance est impossible pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'IR2539 dessert Palézieux et Romont et doit partir au plus tard à 21.45 pour assurer ensuite les correspondances à Berne.</li> <li>• Pour des raisons d'exploitation en gare de Lausanne, le quai à quai n'est pas possible entre les deux trains.</li> <li>• Il n'est pas possible d'anticiper le départ de l'IR1734 du fait qu'il doit assurer une correspondance à Viège (en 4') avec le train de Berne.</li> </ul>
<b>Arrêt à Bex des trains IR1838 et 1840 en provenance de Brigue)</b>	<p>Selon les CFF, ces deux IR ne peuvent pas s'arrêter à Bex car ils sont tenus de donner correspondance à Viège, et à Lausanne. Il n'y a pas de marge suffisante pour donner un arrêt à Bex sur ces trains.</p> <p>En revanche, l'IR 1836 fera nouvellement arrêt à Bex en 2017, ce qui n'est pas le cas à l'horaire 2016. Il est possible de donner l'arrêt sur l'IR 1836, car ce dernier n'a pas de correspondance à Viège et peut donc anticiper son départ de Brigue.</p> <p><i>Note DGMR-MT : Le week-end, deux relations tardives possibles par les trains RE 3586 et 3590 quittant Bex à 23.04 respectivement 00.43.</i></p>
<b>Pour quoi le bus des écoliers depuis St-Maurice a-t-il disparu du projet d'horaire ?</b>	<p>Le bus 3570 est maintenu aux mêmes horaires durant la semaine en périodes scolaires. S'agissant d'un bus, il n'est pas commandé dans le même processus que les trains, c'est pourquoi il n'est pas apparu sur la consultation horaire (St-Maurice 16.40 – Bex 16.45)</p>

<b>100 Lausanne – Sion – Brig</b>	
<p><b>Liaison plus matinale Lausanne - Aigle – Sion (pour une arrivée avant 7.00) par exemple en prolongeant le RE3205 terminant à Vevey à 5.26</b></p>	<p>Les trains RE32XX (Genève – Vevey) sont produits avec du matériel roulant à deux niveaux. Malheureusement, le gabarit pour ces trains n'est pas disponible pour le moment au-delà de Vevey, il n'est donc pas encore possible de prolonger le RE3205 jusqu'à St-Maurice. Les travaux de transformation du tunnel du Burier devraient permettre de disposer d'au moins une voie au gabarit pour permettre la circulation des trains à deux étages en décembre 2018.</p> <p>Selon les données statistiques, les flux du matin sont majoritairement orientés du Valais/Chablais vers Lausanne-Genève ce qui explique que l'offre soit plus importante dans ce sens. Actuellement, l'IR 1805 est faiblement occupé avec environ 35 clients entre Aigle et Martigny ce qui représente un taux d'occupation de 8%. Cela ne permet pas d'envisager d'amorcer le train IR1705 (origine Martigny à 6.09) depuis Lausanne vers 5.20</p>
<p><b>Liaison Bex – St-Maurice plus possible avec le nouveau concept de desserte « grandes lignes »</b></p>	<p>Demande déjà formulée lors de précédentes consultations de projet d'horaire</p> <p>Afin de garantir les correspondances à Lausanne et à Viège, le nombre d'arrêts des trains InterRegio entre ces deux gares est limité. Avec l'horaire 2016, les trains IR17XX desserviront Vevey, Montreux, Aigle, Bex, Martigny, Sion, Sierre et Leuk tandis que les trains IR 18XX feront arrêt à Vevey, Montreux, Aigle, St-Maurice, Martigny, Sion et Sierre.</p> <p>Les liaisons entre Bex et St-Maurice ne sont temporairement plus possibles jusqu'en décembre 2018, lorsque le RE Genève – Vevey sera prolongé vers St-Maurice. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a validé la mise en place et le financement de navettes Aigle – Bex – St-Maurice pour cette période de trois ans (années 2016-2018).</p>
<p><b>Réintroduire l'arrêt du train RE3558 à La Tour-de-Peilz</b></p>	<p>Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation du Député Jérôme Christen : <b>ici</b></p> <p>L'arrêt accordé par CFF grandes lignes à Burier a été fait sur demande du Canton de Vaud. Les CFF ne peuvent pas s'arrêter aux deux arrêts (Burier et La Tour-de-Peilz) en raison de la capacité en ligne et en gare de Lausanne.</p>
<p><b>Demande d'arrêt des trains du RER3 à Saint-Saphorin, Rivaz, Epesses et Villette, au minimum aux heures de pointe</b></p>	<p>Demande déjà formulée lors de précédentes consultations de projet d'horaire</p> <p>La situation ne peut toujours pas être améliorée. Les conditions-cadres et donc les contraintes de capacité sur la ligne restent les mêmes.</p> <p>De plus, de nombreux travaux (gare de Cully, tunnel de Burier, gare de Vevey) sont prévus ces prochaines années, ce qui limitera davantage la capacité de la ligne.</p> <p>A l'horizon 2020, la cadence à 30 minutes sera offerte pour la desserte des haltes entre Cully et Vevey.</p>

<b>100 Lausanne – Sion – Brig</b>	
<b>Doubler la cadence du RER3 aux heures de pointe pour limiter la surcharge entre Villeneuve et Allaman</b>	<p>Sur la ligne du Simplon, les trains RER2 (Villeneuve – Vallorbe) et RER3 (Villeneuve – Allaman) circulant à un intervalle de 30 minutes offrant ainsi une cadence semi-horaire aux gares principales. A Lausanne, il n'est pas possible d'assurer les correspondances dans toutes les directions.</p> <p>En raison d'un grand nombre de circulation de trains sur la ligne du Simplon, il n'est pas possible de doubler la cadence des trains RER3 aux heures de pointe (manque de capacité en ligne).</p> <p>Le parc de matériel roulant du RER Vaud (23 rames Flirt) est intégralement engagé aux heures de pointe et les trains les plus chargés sont déjà en double traction (2 rames accouplées). Les CFF suivent la fréquentation des trains en permanence et veillent à ce que les trains les plus chargés soient renforcés.</p>

<b>150 Lancy-Pont-Rouge/Genève-Aéroport – Genève – Nyon – Morges – Lausanne</b>	
<b>Demande pour une première arrivée à Genève-Aéroport depuis Vevey avant 6h</b>	<p>Demande déjà formulée lors de précédentes consultations de projet d'horaire</p> <p>Les samedis et dimanches, le premier train en provenance de Vevey (départ à 3.34) arrive à l'aéroport à 4.52. Ce train part de Lausanne du lundi au vendredi en raison d'une demande trop faible. Selon les relevés statistiques, la demande sur les trains du week-end se situe en moyenne à 10 clients ce qui est insuffisant pour déployer ce train toute la semaine.</p>
<b>Idem dans l'autre sens au-delà de 23h10</b>	<p>Dans l'autre sens, un train quitte tous les jours l'aéroport à 23h09 (arrivée à Vevey à 0.38 (avec un changement à Lausanne). Les nuits du week-end un train quitte l'aéroport à 0.21 pour une arrivée à Vevey à 1.44 avec un changement de train à Lausanne.</p>
<b>Introduction d'un RE au départ de Genève à 22h49</b>	<p>Le RE 3241 (départ de Genève à 22.19) n'est occupé qu'à 25% en moyenne entre Genève et Gland. L'ajout d'un train supplémentaire 30 minutes plus tard n'est pas justifié en raison de la demande faible à cette heure.</p>
<b>Manque de liaisons directes entre Renens et Genève-Aéroport</b>	<p>Demande déjà formulée lors de précédentes consultations de projet d'horaire</p> <p>Les CFF n'ont pas prévu de réintroduire de liaison directe entre Renens et Genève-Aéroport pour le moment.</p> <p>Note DGMR – MT : Nous sollicitons activement les CFF pour la recherche de solutions afin de réintroduire ces liaisons directes dès la fin des importants travaux de la 4<sup>ème</sup> voie entre Lausanne et Renens, du saut-de-mouton de Malley et des nouveaux enclenchements de Lausanne et Renens à l'horizon 2020.</p>

<b>150 Lancy-Pont-Rouge/Genève-Aéroport – Genève – Nyon – Morges – Lausanne</b>	
<b>Création de liaison en heures de pointe entre Renens et Genève-Aéroport ou entre Renens et le Valais</b>	Ces prochaines années (2016-2020), les horaires sont très contraints par les travaux dans le nœud ferroviaire de Lausanne. La réduction du nombre de voies entre Renens et Lausanne implique une forte contrainte sur l'exploitation. Il n'est pour l'instant pas possible d'introduire l'arrêt à Renens sur les IR (Brig – Genève-Aéroport) aux heures de pointe.
<b>Réintroduction du RE3102 au départ de Lausanne à 4.21 supprimé par les CFF en décembre 2015</b>	Demande déjà formulée lors de la précédente consultation du projet d'horaire  Selon les statistiques de fréquentation très faibles enregistrées dans le train de 04h21 en 2015, le maintien du 03h51 s'avérait bien plus utile pour les premiers vols à 6h. La réintroduction d'une cadence 1/2h entre 3h50 et 4h50 n'est pas justifiée compte tenu des volumes de trafic, selon les CFF.

<b>200 Vallorbe – Lausanne</b>	
<b>Rétablir l'arrêt à Bussigny des trains accélérés circulant entre Lausanne et Vallorbe et vice-versa.</b>	Pour l'horaire 2016 (dès 12.2015), la DGMR-MT avait pris la décision d'arrêter les trains accélérés 12013, 12015, 12040 et 12042 à Vufflens-la-Ville plutôt que Bussigny pour que la commune de Vufflens-la-Ville dispose aussi d'une cadence à 30 minutes en heures de pointe du matin vers Lausanne et du soir de Lausanne.  Etant donné que ces trains accélérés circulent trois respectivement quatre minutes après respectivement avant les trains du RER5, l'arrêt de ces trains n'est pas justifié. La suppression de l'arrêt des trains accélérés à Bussigny n'est alors pas considérée comme une dégradation de l'offre.  L'horaire 2017 sera donc une reconduction de l'horaire 2016.

<b>202 Lausanne – Renens VD – Cossonay-Penthalaz (tous les trains)</b>	
<b>Prolonger le service du RER5 au-delà de 21h pour rétablir la cadence 30 minutes en soirée jusqu'à Cossonay, disparue en décembre 2015 lors du basculement de l'horaire de la ligne RER2 de 30 minutes</b>	La DGMR-MT accède à cette requête et financera sans l'aide de Confédération un montant annuel d'environ CHF 600'000.-  Ainsi trois paires de trains supplémentaires de la ligne RER5 (desserte de Lausanne, Renens, Bussigny, Cossonay-Penthalaz, Chavornay, Yverdon-les-Bains et Grandson) circuleront tous les jours de la semaine selon l'horaire suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lausanne 21.30 – Grandson 22.05</li> <li>• Grandson 21.52 – Lausanne 22.27</li> <li>• Lausanne 22.30 – Grandson 23.05</li> <li>• Grandson 22.53 – Lausanne 23.27</li> <li>• Lausanne 23.30 – Grandson 00.05</li> <li>• Grandson 23.52 – Lausanne 00.27</li> </ul>

<b>210 Lausanne – Yverdon-les-Bains – Neuchâtel – Bienne</b>	
<b>Maintien de la desserte de Renens avec les deux premiers ICN du matin en provenance de Bienne</b>	En raison des travaux d'aménagement des gares de Renens et Lausanne, les trains ne peuvent circuler que sur 2 voies au lieu de 3. Cela a pour conséquence de limiter très fortement le trafic sur ce parcours. Le distancement entre ces deux points ne permet pas d'acheminer beaucoup de trains à la suite. Dans le cas où les ICN s'arrêteraient à Renens, les trains qui suivent seront automatiquement retardés avec d'importantes répercussions sur la ponctualité et les correspondances manquées en gare de Lausanne (vers le Valais). C'est la raison pour laquelle les CFF refusent l'arrêt des ICN à Renens.
<b>Introduire une liaison supplémentaire plus matinale entre Bienne et Lausanne</b>	Pour le moment, les CFF ne planifient pas l'introduction d'une liaison plus matinale entre Bienne et Lausanne, en raison d'une faible demande estimée. Un départ de Bienne à 4.45 n'entre pas dans la stratégie de l'offre CFF (trop tôt).
<b>Prolonger la période de circulation des RER5 en soirée au-delà de 21h pour ne pas péjorer la desserte de Cossonay-Penthalaz et pour assurer les correspondances à Yverdon-les-Bains avec les ICN Genève – Bienne – Zurich</b>	<p>En 2016, le décalage de 30 minutes des sillons du RER2 Lausanne – Vallorbe (par rapport à l'horaire 2015) fait que la desserte de Cossonay-Penthalaz est toujours de deux trains par heure en soirée, mais effectivement moins bien répartis dans l'heure. La prolongation du service au-delà de 21h permettrait d'offrir une cadence semi-horaire jusqu'à minuit pour les liaisons entre Lausanne et Cossonay-Penthalaz.</p> <p>La DGMR-MT accède à cette requête et financera sans l'aide de Confédération un montant annuel d'environ CHF 600'000.- Ainsi, trois paires de trains supplémentaires de la ligne RER5 (desserte de Lausanne, Renens, Bussigny, Cossonay-Penthalaz, Chavornay, Yverdon-les-Bains et Grandson) circuleront tous les jours de la semaine selon l'horaire suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lausanne 21.30 – Grandson 22.05</li> <li>• Grandson 21.52 – Lausanne 22.27</li> <li>• Lausanne 22.30 – Grandson 23.05</li> <li>• Grandson 22.53 – Lausanne 23.27</li> <li>• Lausanne 23.30 – Grandson 00.05</li> <li>• Grandson 23.52 – Lausanne 00.27</li> </ul>
<b>Retarder les trains RER1 de 7 minutes en soirée pour assurer la correspondance avec l'est vaudois (RER2 de Villeneuve arrivée 59)</b>	Faire circuler les RER1 et RER2 ensemble entre Lausanne et Cossonay-Penthalaz présente plusieurs problèmes : l'accouplement des rames à Lausanne nécessite un temps minimum de 4 minutes (pas possible d'anticiper l'arrivée du RER2 de 2 minutes à Lausanne, donc il faudrait encore retarder le départ de Lausanne à xx.03) et étudier la possibilité d'utiliser la même voie (très contraignant durant les travaux de la gare de Lausanne). La séparation des rames à Cossonay nécessite au moins 3 minutes. Le train RER1 devrait alors être dépassé à Cossonay-Penthalaz par l'ICN Lausanne – Bienne. Le départ du RER1 de Cossonay serait alors retardé à la minute 27 environ (soit +16 minutes) ce qui ne permettrait plus de rebrousser à Grandson, car les lignes RER1 et RER5 sont couplées à l'exploitation (arrivée du RER1 à Grandson à xx.36 et départ en RER5 à xx.52). Pour toutes ces raisons, la requête ne peut pas être satisfaite.



<b>210 Lausanne – Yverdon-les-Bains – Neuchâtel – Bienne</b>	
<b>Correspondance à Yverdon-les-Bains entre les trains de la Broye (arrivée de Payerne à xx.28) et le RER1 pour Lausanne (départ xx.28) à assurer</b>	<p>La mise en place de l'horaire 2016 a fait l'objet d'un travail très important avec les CFF pour améliorer la situation antérieure à 2016, des correspondances à Yverdon-les-Bains sur l'axe Payerne – Yverdon – Lausanne. Il y a de nombreuses contraintes dont notamment la succession des trains ICN et RER1 entre Grandson et Yverdon, le seul point de croisement de la voie unique Payerne –Yverdon (Cheyres), l'arrivée des trains RER1 à Lausanne. Ces contraintes empêchent de donner cette correspondance. Dans l'autre demi-heure, elle a pu être assurée entre les trains de la Broye et le RER5 grâce à la non-desserte de la halte d'Yverdon-Champ-Pittet (correspondances en 2 minutes quai à quai, xx.55 arrivée de Payerne et xx.57 départ pour Lausanne / 4 minutes dans l'autre sens). L'horaire 2017 sera donc reconduit comme le 2016 (actuel).</p> <p>Toutefois, <b>en décembre 2017</b> (horaire 2018), les horaires des trains de la Broye seront décalés de 15 minutes par rapport à la situation actuelle (croisements conservés à Cheyres, Payerne et Grolley). Les correspondances seront alors assurées sur les ICN, comme demandé depuis de nombreuses années par la COREB notamment, de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivée S30 de Payerne xx.42 – Départ ICN vers Genève xx.53</li> <li>• Arrivée ICN de Lausanne xx.37 – Départ S30 vers Payerne xx.47</li> <li>• Arrivée S30 de Payerne xx.12 – Départ ICN vers Lausanne xx.22</li> <li>• Arrivée ICN de Genève xx.05 – Départ S30 vers Payerne xx.17</li> </ul>
<b>150/210 Relations Bienne – Genève-Aéroport (via bypass)</b>	
<b>Réintroduction de liaisons ICN entre Yverdon-les-Bains et Nyon (sans passer par Lausanne)</b>	<p>En raison des travaux de transformation du nœud ferroviaire de Lausanne qui réduisent les capacités de circulation et augmentent les temps de trajet, il n'est pas possible de réintroduire des arrêts à Nyon sur les ICN circulant entre Yverdon-les-Bains et Genève.</p>
<b>250 Lausanne – Fribourg</b>	
<b>Assurer la correspondance entre l'IR1839 (de Genève-Aéroport) arrivant à Lausanne à 22.42 et l'IR2541 pour Berne (départ 22.45)</b>	<p>Selon CFF, cette correspondance est impossible pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'IR2541 dessert Palézieux et Romont et doit partir au plus tard à 22.45 pour assurer ensuite les correspondances à Berne.</li> <li>• Pour des raisons d'exploitation en gare de Lausanne, le quai à quai n'est pas possible entre les deux trains car l'IR2541 part en direction du Plateau alors que l'IR1839 part vers le Valais.</li> <li>• Il n'est pas possible d'anticiper le départ de l'IR1839 du fait qu'il entre en conflit avec le RE3139 dont l'espacement à Lausanne est de 3' soit le minimum requis.</li> </ul> <p>De plus, en raison d'une demande insuffisante entre Genève-Aéroport, Genève et Lausanne à cette heure, la solution par la circulation de l'IR2541 depuis Genève-Aéroport a été abandonnée.</p>

<b>250 Lausanne – Fribourg</b>	
<b>Tracer un meilleur sillon pour les RE Lausanne – Romont pour une bonne intégration dans le nœud de Lausanne (correspondances vers trains IC et IR)</b>	<p>Le sillon du RE Genève-Romont ne peut pas être adapté en raison de la cadence à 30' entre Lausanne et Genève qu'il doit pouvoir offrir et également du nombre de trains importants sur cet axe.</p> <p>Toutefois, les CFF étudient de nouvelles solutions pour l'horaire 2018 au départ de Palézieux et Romont allant dans le sens de meilleures correspondances en gare de Lausanne.</p>
<b>Mauvais positionnement enter Romont et Palézieux. Sillon à décaler de 30' pour être complémentaire avec la liaison RE Palézieux – Berne</b>	<p>Les RE ayant une politique d'arrêts fréquents doivent impérativement partir après les trains grandes lignes plus rapides sur l'axe Genève-Lausanne. En effet, les trains Grandes Lignes plus rapides ne peuvent pas dépasser en route un RE s'arrêtant beaucoup plus fréquemment. Des correspondances existent en revanche sur le RER Vaud. Le prolongement des RE vers Annemasse et Genève-Aéroport à l'horaire 2020 est en cours d'étude.</p>
<b>Assurer la correspondance à Palézieux entre les trains du RER Vaud (ligne RER5) et les RE vers Berne</b>	<p>Problème récurrent depuis décembre 2012.</p> <p>Une correspondance serait possible moyennant la suppression de deux points d'arrêt entre Lausanne et Palézieux. Cette suppression n'est pas acceptable pour le Canton de Vaud.</p> <p>Des modifications de la marche des trains RER5 ou RE n'est pas possible pour assurer le temps de correspondance minimum à Palézieux (3 minutes). En effet, le sillon des trains du RER5 ne compte que 2 minutes d'arrêt à Lausanne (minimum). L'arrivée à Palézieux ne peut donc pas se faire plus tôt qu'à la minute 50. Un départ du RE de Palézieux retardé n'est pas non plus possible car l'arrivée à Romont est conditionnée par l'arrivée du train de Bulle (pour la coupe/accroche).</p>
<b>Correspondance à Lausanne entre les trains du RER2 (arrivée de Ville-neuve à xx:59) et ceux de la S4 pour Palézieux (départ XX:03)</b>	<p>La DGMR-MT a demandé aux CFF d'analyser la faisabilité de donner cette correspondance. Les trains du RER2 arrivent à Lausanne sur voie 9 et ceux du RER4 partent direction Palézieux de voie 1.</p> <p>Pour assurer une correspondance en 5 minutes à Lausanne, un gain d'une minute doit être réalisé. Cela serait possible uniquement en 2017. En effet, dès 2018, les raisons suivantes rendent à nouveau impossible ce gain d'une minute :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• travaux du tunnel du Burier et réoccupation de la voie à Montreux après EC Milan imposent une arrivée au plus vite à Lausanne à la minute 59.</li> <li>• distancement avec le nouveau positionnement des trains de la Broye (RER8 et RER9 cadence ½ heure PAL-PAY) imposant un départ au plus tard de Lausanne à la minute 03.</li> </ul>

**251 Lausanne – Palézieux – Payerne**

*Dès l'horaire 2018 (décembre 2017), des liaisons Lausanne – Payerne – Morat seront possibles avec les nouveaux points de croisement de Lucens et Ecublens-Rue (prolongement du RER9 de Payerne à Morat avec desserte de chaque gare).*

*Un renfort aux heures de pointe RER8 Palézieux – Payerne complétera l'offre en semaine, offrant ainsi une cadence semi-horaire vers Payerne. Les voyageurs entre Lausanne et Palézieux utilisent les trains grandes lignes en correspondance.*

<b>252 Yverdon-les-Bains – Payerne – Fribourg</b>	
<p><b>Correspondances des trains S30 (Fribourg-Yverdon-les-Bains) avec les trains du RER5 (Grandson – Lausanne) à Yverdon-les-Bains</b></p>	<p>Une correspondance par heure a été rendue possible depuis décembre 2015 entre les trains de la Broye (S30) et le RER5 grâce à la non-desserte de la halte d'Yverdon-Champ-Pittet (correspondances en 2 minutes quai à quai, xx.55 arrivée de Payerne et xx.57 départ pour Lausanne / 4 minutes dans l'autre sens). L'horaire 2017 sera donc reconduit comme le 2016 (actuel).</p> <p>Par ailleurs, <b>en décembre 2017</b> (horaire 2018), les horaires des trains de la Broye seront décalés de 15 minutes par rapport à la situation actuelle (croisements conservés à Cheyres, Payerne et Grolley). Les correspondances seront alors assurées sur les ICN, comme demandé depuis de nombreuses années par la COREB notamment, de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivée S30 de Payerne xx.42 – Départ ICN vers Genève xx.53</li> <li>• Arrivée ICN de Lausanne xx.37 – Départ S30 vers Payerne xx.47</li> <li>• Arrivée S30 de Payerne xx.12 – Départ ICN vers Lausanne xx.22</li> <li>• Arrivée ICN de Genève xx.05 – Départ S30 vers Payerne xx.17</li> </ul>
<p><b>Desserte de Champ-Pittet en soirée</b></p>	<p>Le Canton de Vaud a demandé aux CFF de réintroduire l'arrêt à Champ-Pittet en soirée. Ainsi, dans le sens Yverdon-les-Bains – Payerne, les trains quittant Yverdon-les-Bains dès 20h desserviront Champ-Pittet. Ceci est possible dans ce sens sans restrictions. En revanche, dans le sens Payerne – Yverdon-les-Bains, aucun train ne pourra desservir Champ-Pittet, car la correspondance avec la ligne 5 du RER Vaud doit être assurée à Yverdon-les-Bains (S30 arrivée 55 – RER5 départ 57).</p> <p>Par ailleurs, <b>en décembre 2017</b> (horaire 2018), les horaires des trains de la Broye seront décalés de 15 minutes par rapport à la situation actuelle (croisements conservés à Cheyres, Payerne et Grolley). Les correspondances seront alors assurées sur les ICN, comme demandé depuis de nombreuses années par la COREB notamment, de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivée S30 de Payerne xx.42 – Départ ICN vers Genève xx.53</li> <li>• Arrivée ICN de Lausanne xx.37 – Départ S30 vers Payerne xx.47</li> <li>• Arrivée S30 de Payerne xx.12 – Départ ICN vers Lausanne xx.22</li> <li>• Arrivée ICN de Genève xx.05 – Départ S30 vers Payerne xx.17</li> </ul> <p><b>Tous les trains pourront alors desservir la halte de Champ-Pittet (desserte 30' en journée de semaine – 60' les soirées et le week-end)</b></p>

## **Autres entreprises concessionnaires (ETC)**

<b>112 Vevey – Blonay – Les Pléiades (GoldenPass)</b>	
<b>Retarder le départ de Vevey de 2-3 minutes des courses 1339, 1345, 1351 à 16:29, 17:29 et 18:29 (lu-ve) pour donner une correspondance par heure depuis l'est-vaudois et le Valais</b>	<p>Les trains IR 17xx arrivent à xx :27 au lieu de xx :29 à Vevey. La création d'une nouvelle correspondance Valais =&gt; Blonay est possible en retardant le départ pour Blonay de xx :29 à xx.30. Par contre, cela implique une rupture de correspondance à Vevey dans le sens Blonay =&gt; Montreux entre nouvelle arrivée à Vevey à xx :20 et le départ des trains du RER2 à xx :22.</p> <p>Cette demande crée une nouvelle correspondance et en supprime une autre. La DGMR-MT demandera à MVR d'analyser plus en détail cette proposition pour l'horaire biennal 2018-2019 (dès décembre 2017).</p>
<b>Prolongation du service à 30' entre Vevey et Blonay en semaine jusqu'à 22h40</b>	<p>Requête possible au niveau de la disponibilité des sillons. Cela nécessite une prolongation de la cadence 1/2h sur une période de 2h. La proposition est jugée bonne par MVR, mais a un coût s'élevant à environ CHF 200'000.- / an.</p> <p>La DGMR-MT demande à MVR d'intégrer cette demande en tant qu'option dans l'offre TRV 2019-2020, en lien avec la cadence au quart d'heure, afin de rechercher des optimisations dans le but de réduire les coûts.</p>
<b>Introduire une course supplémentaire de Blonay à Vevey en semaine pour donner correspondance au premier train vers Lausanne (départ à 5.23)</b>	<p>L'entreprise MVR a chiffré la mise en place d'une nouvelle paire de trains du lundi au samedi (Blonay 5.04 - Vevey 5.19) et retour (Vevey 5.22 - Blonay 5.37), et ensuite identique à l'actuel (départ de Blonay à 5.43). Le coût de cette prestation s'élève à CHF 120'000.- / an, tandis que les recettes espérées sont modestes.</p> <p>La DGMR-MT demande à MVR d'intégrer cette demande en tant qu'option dans l'offre TRV 2019-2020, en lien avec la cadence au quart d'heure, afin de rechercher des optimisations dans le but de réduire les coûts.</p>
<b>Introduire des courses supplémentaires de Vevey à Blonay en fin de soirée pour les derniers trains de Lausanne</b>	<p>L'entreprise MVR rappelle que l'offre du soir est continue jusqu'à 23.40 avec un service "pyjama" les vendredis et samedis soirs à 0:45.</p> <p>L'entreprise MVR ne donnera pas de suite à cette requête en raison d'une demande faible et dispersée.</p>
<b>Ajuster l'horaire des trains aux besoins scolaires des enfants du sud de la commune de St-Légier</b>	<p>Le train 1411 a été avancé de 2' pour l'horaire 2017 définitif. Il partira donc de Hauteville à 7:33 et arrivera à St-Légier-Village à 7:37. Il reste donc 8' pour se rendre à l'école dont les cours commencent à 7h45. L'entreprise MVR signale que la ponctualité des trains est bonne. Selon MVR, il est alors possible de prendre ce train pour se rendre à l'école. Un courrier est adressé à la direction des écoles de Blonay-St-Légier par MVR pour leur signaler cette adaptation pour les écoliers du bas de la commune de St-Légier.</p>

<b>120 Montreux – Château-d'Oex – Gstaad – Zweisimmen – Lenk im Simmental (GoldenPass)</b>	
<b>Décaler de 30' les horaires du MOB pour obtenir une relation performante vers le Pied-du-Jura via Lausanne (correspondance avec train pour Yverdon dp xx.15)</b>	<p>Pour créer une bonne correspondance Pied-du-Jura – Lausanne – Montreux – ligne MOB, il faudrait décaler l'horaire MOB de 30', ce qui n'est pas faisable puisqu'il faudrait aussi décaler la ligne Broc-Montbovon de 30' et le Lötschberger Zweisimmen - Berne de 30'. Une autre possibilité serait le décalage de 20' des horaires du MOB pour offrir des correspondances sur les trains du RER3 (puis RER5 Lausanne - Grandson).</p> <p>En raison du flux très important de clients MOB vers les trains grandes lignes CFF, et notamment l'aéroport de Genève, l'entreprise n'accède pas à cette requête.</p>
<b>Cadence semi-horaire en soirée vers Les Avants</b>	<p>Il est faisable de prolonger le train 2364 jusqu'aux Avants, par contre cela implique la suppression du train 2365 Sonzier – Montreux (env. 5-6 clients en moyenne par jour). Le coût de cette nouvelle prestations est estimé : CHF 95'000.- / an avec des recettes estimées quasi nulles.</p>
<b>Prolongement du train 2364 aux Avants</b>	<p>En raison du rapport coût / efficacité faible, l'entreprise MOB ne donnera pas de suite à cette requête.</p>
<b>Introduire un train matinal permettant une arrivée plus tôt que 7.40 à l'aéroport de Genève</b>	<p>Cette demande nécessite l'engagement d'une nouvelle navette (Montreux 04.45 - Chernex 5.00 - Montreux 5.10) donnant correspondance au premier train InterRegio 1702 (Montreux 5.16 - Genève-Aéroport 6.39). Le coût estimé de cette nouvelle prestation s'élève à CHF 60'000.- / an avec des recettes estimées quasi nulles.</p> <p>En raison du rapport coût / efficacité faible, l'entreprise MOB ne donnera pas de suite à cette requête.</p>
<b>Premier train Zweisimmen – Montreux souvent en retard. Plutôt produire une navette Montreux – Les Avants et retour</b>	<p>L'entreprise MOB reconnaît que la ponctualité de ce train n'est pas optimale, surtout en hiver. Mais remplacer ce train par une navette créerait un doublon entre Chernex et Montreux. Le coût supplémentaire s'élèverait à CHF 60'000.- / an avec des recettes estimées quasi nulles. L'entreprise MOB n'est donc pas favorable à cette demande.</p>

<b>201 Vallorbe – Le Pont – Le Brassus (Travys)</b>	
<b>Correspondances à Vallorbe entre les TER de Pontarlier et le train de la Vallée de Joux pour les frontaliers</b>	<p>Les autorités organisatrices française (région Franche-Comté) et suisse (DGMR-MT) se sont concertées avec les entreprises de transport concernées (CFF, Travys et SNCF) pour proposer les relations suivantes destinées aux frontaliers travaillant à la Vallée de Joux :</p> <p>NOUVEAU : Pontarlier 5.15 – Vallorbe 5.49 / Vallorbe 5.53 – Le Brassus 6.32            INCHANGE : Le Brassus 16.03 – Vallorbe 16.43 / Vallorbe 16.52 – Pontarlier 17.25</p>

<b>211 Orbe – Chavornay (Travys)</b>	
<b>Réduire le temps de correspondance à Chavornay en roulant selon l'horaire suivant en heures creuses Orbe xx.41 – Chavornay xx.50/54 – Orbe xx.02</b>	<p>Aux heures creuses, la cadence de base de la ligne Orbe - Chavornay est d'une liaison par heure. Les correspondances à Chavornay pour la ligne OC favorisent les relations de/pour Lausanne. L'arrivée à Chavornay à .56 ainsi que le départ à .00 permettent en effet de donner des relativement bonnes correspondances de/pour Lausanne (en huit minutes dans chaque sens). Les clients d'Orbe pour Yverdon empruntent la ligne de bus 10.680 entre Orbe et Yverdon-les-Bains (CarPostal)</p> <p>L'horaire proposé imposerait des temps de correspondances de 15 minutes de/pour Lausanne, cette liaison serait donc fortement péjorée. En plus, une occupation de 18 minutes de la voie à Chavornay n'est pas compatible avec le trafic de marchandises actuel.</p>
<b>Proposition de grille pour heures creuses et week-end (trains): Orbe xx.42 – Chavornay xx.51 /55 – Orbe xx.03/24 - Chavornay xx.32 /.33 – Orbe xx.41</b>	<p>Aux heures creuses, la cadence de base de la ligne Orbe - Chavornay est d'une liaison par heure. Cette suggestion pour l'horaire 2017 est basée sur deux liaisons par heure, ce qui n'est pas possible pour des raisons financières (rapport offre/demande de l'OFT largement dépassé). En plus, les rebroussements en 1' ne sont techniquement pas possibles.</p>
<b>Correspondance à Chavornay défavorable pour le flux Orbe - Chavornay – Yverdon-les-Bains</b>	<p>Il est prévu que les clients d'Orbe pour Yverdon empruntent la ligne de bus 10.680 entre Orbe et Yverdon-les-Bains (CarPostal), qui dispose d'une bonne offre.</p> <p>De plus, la situation de Chavornay, qui voit actuellement un passage des trains vers Lausanne en alternance avec ceux vers Yverdon (toutes les 15 minutes), ne devrait pas évoluer avant 2021. Cette configuration ne permet pas de mettre en place de meilleurs horaires ferroviaires plus performants que ceux actuellement en place.</p> <p>En revanche aux heures de pointe, une offre routière complémentaire assure en semaine les correspondances de/vers Yverdon.</p>

<b>212 Yverdon-les-Bains – Ste-Croix (Travys)</b>	
<b>Ajustement nécessaire des sillons entre Yverdon et Ste-Croix suite à l'introduction des nouvelles rames</b>	<p>Selon l'intervenant, il arrive régulièrement que le passage des trains s'effectue 2 à 3 minutes avant l'horaire publié. L'entreprise Travys rappelle que la plupart des arrêts de cette ligne s'effectuent sur demande. De grandes différences sont observées entre les courses moins utilisées et les plus chargées. Dans ce contexte, certaines courses doivent attendre pour respecter l'horaire. A Vuiteboeuf, les trains doivent respecter la correspondance avec les bus de la ligne 620. Concernant le départ de Ste-Croix, un départ retardé de 1 minute est théoriquement possible, mais l'horaire actuel sera gardé encore une année afin d'évaluer la situation en automne, notamment.</p>
<b>Assurer toute la jour-</b>	<p>La cadence horaire en place aux heures creuses ne permet pas de donner la cor-</p>

<b>212 Yverdon-les-Bains – Ste-Croix (Travys)</b>	
<b>née et le week-end des correspondances à Yverdon vers Genève et Lausanne</b>	<p>respondance à la fois avec les trains ICN de/pour Lausanne et de/pour Genève. Dans ce contexte-là, les trains en provenance de Lausanne et vers Lausanne sont privilégiés.</p> <p>Deux liaisons par heure, tous les jours et toute la journée, n'est pas possible pour des raisons financières (rapport offre/demande de l'OFT largement dépassé). Le non-respect des directives fédérales risquerait de faire perdre le financement de la Confédération représentant 47% du déficit d'exploitation de la ligne, ce que la DGMR-MT ne peut pas envisager.</p>

## Transports routiers

### *CarPostal - Région Ouest*

<b>056 Mex – Vufflens-la-Ville – Bussigny (cadre 10.056)</b>	
<b>Liaisons Mex (Esserts) – Renens/Lausanne insuffisantes</b>	<p>Le 11 décembre 2016, la ligne 10.056 actuellement exploitée par les tl sera fortement modifiée : elle sera prolongée jusqu'à Bussigny via la zone industrielle de Vufflens-Aclens et sera couplée (au niveau de l'exploitation) avec la nouvelle ligne urbaine 91 Mex (village) – Villars-Ste-Croix – Bussigny (via Les Esserts), d'où le changement d'entreprise exploitante.</p> <p>La ligne régionale 56 était conventionnée avec l'Office fédéral des transports pour la période d'horaire 2016-2017. Nous avons donc dû conserver le budget initialement prévu, ce qui explique qu'au final sept allers-retours par jour seront offerts dès ce mois de décembre 2016 entre Mex (village) et Bussigny, via la gare de Vufflens-la-Ville.</p> <p>Concrètement, pour le quartier des Esserts, les relations possibles sur Lausanne le matin entre 6h et 9h seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mex, ch. de la Richardaz xx:23 – Vufflens-la-Ville, gare xx:38 (ligne 91 puis 56) puis Vufflens-la-Ville xx:42 – Lausanne xx:57 (RER Vaud) : temps de parcours de 34 min.</li> <li>- Mex, ch. de la Richardaz xx:32 – Bussigny VD, gare xx:48 (ligne 91) puis Bussigny xx:53 – Lausanne xx:05 (RER Vaud) : temps de parcours de 33 min.</li> </ul> <p>Ce projet de restructuration des lignes de bus dans le secteur a été réalisé de manière concertée avec les quatre Communes concernées.</p>

<b>435 Thierrens – Epalinges (cadre 10.435)</b>	
<b>Demande de mettre en place une offre le week-end</b>	La desserte du week-end est aujourd'hui assurée par le service de transport à la demande Publicar (zone 4). Cette offre est reconduite pour l'horaire 2017. La mise en place de courses régulières les samedis et dimanches sera envisagée dans le cadre des prochains changements d'horaires.

<b>440 Echallens – Moudon (cadre 10.440)</b>	
<b>Demande de dévier la ligne 440 Echallens – Moudon par Sottens</b>	Les conditions n'ont pas changé : les correspondances aux terminus de la ligne (Echallens avec LEB : 7' / Moudon avec CFF 5') ainsi que la correspondance à Bottens avec la ligne tl60 rendent impossible le passage par Sottens qui allongerait d'environ 8' le temps de parcours entre Echallens et Moudon. La DGMR-MT ne peut toujours pas donner suite à cette requête, compte tenu des contraintes de correspondances.

<b>629 Yverdon-les-Bains – Grandson (cadre 10.629, lignes 620, 625, 630 et 635)</b>	
<b>Demande d'offrir une correspondance sur le RER Vaud à Grandson depuis les Tuileries-de-Grandson</b>	Lors de l'élaboration des horaires des lignes 620, 625, 630 et 635 la priorité a été donnée à des correspondances sur les trains à Yverdon, en particulier sur les ICN. Toutefois, depuis la consultation d'horaire, nous avons retravaillé le minutage de ces quatre lignes qui sera adapté au prochain changement d'horaire, avec un départ avancé des bus à Yverdon-les-Bains. Ainsi la ligne 10.635 devrait permettre un départ des Tuileries-de-Grandson à la minute 17 et arrivée à Grandson, gare à la minute 20 pour un départ du train à la minute 23. Nous espérons ainsi que la correspondance des Tuileries-de-Grandson sur Grandson sera possible, mais elle reste dépendante de la ponctualité des trains à Yverdon-les-Bains et des conditions de trafic entre Yverdon-les-Bains et Grandson.

<b>665 Yverdon-les-Bains – Ursins – Bercher (cadre 10.665)</b>	
<b>Demande d'offre supplémentaire en lien avec l'offre du LEB</b>	La cadence au quart d'heure du LEB n'est effective que jusqu'à Cheseaux aujourd'hui. Les planifications prévoient un prolongement de cette cadence 15 minutes jusqu'à Echallens. Dans tous les cas, une augmentation de cadence sur le réseau ferré ne permet pas automatiquement une augmentation de cadence sur le réseau de bus de rabattement. L'offre sur les lignes régionales est fixée d'après des règles d'adéquation entre l'offre et la demande. Sur la ligne 665, l'offre planifiée correspond à la demande observée. Pour justifier une cadence de 15 minutes aux heures de pointe, la demande devrait être plus de 20 fois plus importante qu'aujourd'hui.



<b>675 Yverdon-les-Bains – Suchy – Chavornay (cadre 10.675)</b>	
<b>Demande de rétablir la correspondance à Yverdon en direction de Genève</b>	<p>Avec l'introduction de l'horaire ferroviaire 2016, les conditions des nœuds de Chavornay et Yverdon-les-Bains ont fortement changé et ne permettent plus d'offrir des correspondances à la fois à Chavornay et à Yverdon-les-Bains en direction de Genève.</p> <p>La situation pourrait être améliorée à l'horizon 2020 avec l'évolution des horaires du LEB à Echallens et du RER Vaud à Chavornay.</p>

<b>683 Croy-Romainmôtier – Vaulion (cadre 10.683)</b>	
<b>Adaptation du temps de parcours de la ligne</b>	<p>En 2017, le passage de la ligne 683 par Premier sera systématique. Ainsi, toutes les courses présentent désormais le même temps de parcours.</p> <p>Les horaires sont établis de manière à prévoir suffisamment de marge en cas de problème de trafic ou autre perturbation. Cette marge est systématiquement mise en fin de parcours afin de ne pas prendre le risque de passer en avance aux arrêts intermédiaires et manquer des voyageurs. Les 8 à 11 minutes à l'horaire entre Romainmôtier et Croy-Romainmôtier sont donc théoriques.</p> <p>Au vu des interventions, l'entreprise CarPostal va procéder à une vérification rigoureuse de ces horaires et les mettre à jour en décembre.</p>
<b>Correspondance avec Lausanne des courses 68311 et 68313</b>	<p>Le départ des courses Croy-Romainmôtier – Vaulion à la minute 25 optimise la correspondance en provenance de Vallorbe, ce qui est optimal pour les besoins des élèves rentrant chez eux en fin d'après-midi. Assurer la correspondance depuis Lausanne implique un temps d'attente supplémentaire de 12 minutes à la gare de Croy-Romainmôtier et peut poser des problèmes de sécurité. Après de nouvelles discussions avec l'association scolaire intercommunale, et une nouvelle pondération des besoins des différentes clientèles (scolaire et pendulaire), il a été décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de conserver le départ à 15h25 de la course 68311 (clientèle principalement scolaire à cette heure),</li> <li>- de décaler le départ de la course 68313 à 16h36 (clientèle scolaire et pendulaire).</li> </ul>

<b>685 Orbe – Ballaigues – Vallorbe (cadre 10.685)</b>	
<b>Passage par Ballaigues, collège des courses 68514 et 68517 et passage par Ballaigues, poste des courses 68504, 68510 et 68518</b>	Les courses qui relient Vallorbe à Ballaigues desservent l'arrêt Ballaigues, poste puis Ballaigues, collège où s'effectue la remise à l'heure de la ligne. Les courses qui relient Vallorbe à Orbe passent par la Grand-Rue et desservent ainsi l'arrêt Ballaigues, poste. Elles ne peuvent desservir, en sus, l'arrêt du collège tout en respectant les contraintes d'exploitation et de correspondance de la ligne.
<b>Retour des élèves d'Orbe à 15h30 Correspondance entre les lignes 685 et 613 pour les gymnasiens Correspondance entre la ligne 685 et le train 201 Vallorbe – Le Brassus pour les étudiants de l'ETVJ Correspondance entre les lignes 685 et 686 pour les élèves du CPNV de Ste-Croix</b>	Nous prenons bonne note de tous les besoins recensés en termes de demande scolaire et estudiantine. Certaines de ces demandes impliquent des modifications importantes de l'horaire de la ligne. Cet horaire nécessite d'être revu de manière globale, ce que nous envisageons pour la période d'horaire biennale suivante, à savoir 2018-2019 (changement d'horaire de décembre 2017). Le nouvel horaire pourra ainsi être soumis à la consultation publique selon les processus habituels.
<b>Ajout de courses supplémentaires en soirée</b>	Le volume d'offre sur les lignes régionales doit respecter des règles d'adéquation entre l'offre et la demande. Sur la ligne 685, l'offre planifiée à ce jour correspond à la demande observée. Dans le cadre de la révision de l'horaire, la possibilité d'ajouter des courses en soirée sera évaluée.

<b>686 Orbe – Baulmes (cadre 10.686)</b>	
<b>Correspondance sur Chavornay</b>	La priorité est donnée sur les correspondances avec Yverdon-les-Bains à Baulmes. Avec un seul bus sur cette ligne, les correspondances à Orbe pour Chavornay ne peuvent être données qu'aux heures de pointe lorsque la desserte de l'Orbe - Chavornay est renforcée.

<b>765 Eclépens – La Sarraz – St-Loup (cadre 10.765)</b>	
<b>Correspondance à La Sarraz</b>	Depuis l'introduction de l'horaire CFF 2016, la ligne 765 ne peut plus assurer toutes les correspondances aux gares de La Sarraz et Eclépens comme auparavant. En conséquence, il a été décidé d'assurer les correspondances à Eclépens, ce qui permet d'assurer de bonnes liaisons avec Lausanne et Yverdon une fois par heure.

<b>831 Transport urbain de Gland (cadre 10.831)</b>	
<b>Temps de correspondance insuffisants</b>	<i>Transport urbain : information de CarPostal</i> L'horaire de la ligne TUG 10.831 est effectivement très tendu avec des correspondances à 3 minutes à Gland gare sud (direction Lausanne). De plus, l'arrêt gare sud est situé à 500 mètres environ de la gare et les conducteurs ne voient pas forcément si les trains sont arrivés ou non. Un seul véhicule est utilisé pour exploiter ce transport urbain et il n'est pas possible d'assouplir cet horaire en assurant les correspondances de/pour Genève et Lausanne comme souhaité par la commune de Gland. Il peut être noté que l'offre régionale à Gland permet de compléter l'offre du TUG dans le périmètre de Gland.
<b>836 Gland – Bursinel – Rolle (cadre 10.836)</b>	
<b>Suppression de la première paire de courses du matin 3602-3601 plutôt que la paire de courses 3612-3611</b>	Suite aux dernières discussions entre Régionyon, les Communes et le Canton, il a été décidé de reconduire une année de plus l'offre actuelle sur la ligne 836. La suppression d'une paire de course sera ré-envisagée l'an prochain en fonction de la fréquentation observée de la ligne et de la volonté des Communes et de la Région de continuer à financer ces courses. Le cas échéant, le Canton confirme sa volonté de conserver la première course du matin.
<b>840 Rolle – Gimel (cadre 10.840)</b>	
<b>Arrêt « Essertines-sur-Rolle, Bugnax »</b>	Cet arrêt est situé sur la commune de Mont-sur-Rolle. La modification a été effectuée dans le projet d'horaire.
<b>Modification du tracé pour passer par Mont-sur-Rolle, Jeune Suisse</b>	Le tracé est modifié et toutes les courses passent par la Jeune Suisse. Ceci n'est pas visible dans le cadre en consultation car Mont-sur-Rolle, Jeune Suisse est mentionné dans les « Autres arrêts ».

## **CarPostal - Région Sion**

<b>143 Aigle – Corbeyrier – (Luan) (cadre 12.143)</b>	
<b>Retarder la course 55190 de 6 minutes pour assurer les relations avec le Valais</b>	De manière générale, la correspondance en provenance et pour Lausanne est favorisée. La course 55190 offre une correspondance sur Lausanne déjà peu optimisée en 15 minutes. Assurer les correspondances avec le Valais impose d'augmenter l'attente de 6 minutes pour les relations vaudoises, avec le risque de perdre une part importante de sa clientèle actuelle. La DGMR-MT soumettra cette modification à la consultation d'horaire suivante (horaire 2018) afin d'en mesurer les effets auprès de la population.
<b>152 Bex – Monthey (cadre 12.152)</b>	
<b>Desservir la gare de Bex puis l'école de la Servanne et anticiper le départ de la course 62040</b>	La proposition de la Commune permettrait de réduire le temps d'attente des élèves de 5 minutes, mais pas leur temps de transport. Cette solution engendre des kilomètres parcourus supplémentaires et remet en cause la systématique de l'horaire, valable uniquement en période scolaire. Sur recommandation de l'entreprise exploitante, la DGMR-MT ne soutient pas cette demande.
<b>Avancer la course 62050 à 11h50 au lieu de 11h56 et avancer la course 62060 de quelques minutes</b>	La course 62050 est actuellement utilisée depuis la gare grâce à la correspondance offerte avec le train. Avancer la course conformément à la demande des écoles impliquerait de rompre cette correspondance avec les CFF, celle-ci étant la seule offerte dans la période de midi. La demande de décalage de la course 62060 est liée à celle de la course 62050. Pour rappel, l'objectif premier des lignes du transport régional de voyageurs est le rabattement sur le réseau supérieur des transports publics. Les besoins liés aux écoles sont intégrés dans un second temps, en fonction des possibilités. Les changements demandés remettent en cause ces principes, à une heure où des besoins de transport existent pour une clientèle pendulaire (ou non scolaire). La DGMR-MT ne soutient donc pas ces demandes.
<b>153 Bex – Fenalet-sur-Bex (cadre 12.153)</b>	
<b>Conformité de l'horaire avec les besoins scolaires</b>	L'horaire 2017 est conforme aux attentes de la Commune de Bex.

## MBC : Transports de la région Morges-Bière-Cossonay

<b>724 Morges – St-Prex – Etoy (cadre 10.724)</b>	
<b>Desserte le dimanche</b>	<p>Historiquement, la ligne 724 a été mise en place pour assurer une cadence 30 minutes en semaine à St-Prex et Etoy, en complément à la desserte ferroviaire. Ces deux gares sont désormais desservies par le RER Vaud 2 fois par heure. La fréquentation de la ligne 724, aujourd'hui par un nombre important d'élèves et sa desserte d'une importante zone commerciale, justifient son maintien du lundi au samedi. Le potentiel de fréquentation de cette ligne le dimanche ne permet pas de justifier à court terme une offre, d'autant que les communes de St-Prex et Etoy sont déjà desservies par le réseau ferroviaire RER Vaud 2 fois par heure.</p> <p>Concernant la desserte fine de la commune de St-Prex, l'entreprise MBC, en coordination avec le Canton et dans la suite de l'étude Transports publics 2030 menée par Région Morges, travaillera dès cet automne à la recherche de pistes d'amélioration de l'offre.</p>
<b>728 Morges – Apples (cadre 10.728)</b>	
<b>Avancer la course de 07:44 à 07:30</b>	L'horaire de la ligne est contraint à ses deux terminus afin d'assurer les correspondances à Morges sur les trains InterRégio pour Genève et les RégioExpress pour Lausanne, ainsi qu'à Apples pour Bière. Un décalage de la course de 07:44 ne permettrait plus d'assurer ces correspondances et nécessiterait de modifier les horaires des bus de toute la matinée, avec une péjoration globale de l'offre pour les clients actuels. Il n'est donc pas possible d'accéder à cette demande.
<b>Décaler la course de 14:06 à 15:06</b>	Le décalage à 15h06 pourrait bénéficier aux élèves de Marcelin. La course partant de Morges à 14h06 est actuellement fréquentée par 9 personnes en moyenne. L'entreprise MBC va étudier plus en détail cette demande pour s'assurer que le choix entre ces deux courses sera fait de manière à favoriser le plus grand nombre, à l'horizon de décembre 2017.
<b>Offrir une course supplémentaire à 09:00 à Vaux-sur-Morges</b>	La fréquentation actuelle de la ligne régionale 728 ne permet pas d'envisager un renforcement de l'offre à l'horizon de décembre 2016.

<b>703 Echichens – Morges – Tolochenaz – Lussy-sur-Morges</b>	
<b>730 Morges – Cottens – Cossonay-Ville (cadre 10.730)</b>	
<b>Augmentation des fréquences de desserte de St-Saphorin-sur-Morges et Colombier</b>	La fréquentation actuelle de la ligne régionale 730 ne permet pas d'envisager un renforcement de l'offre à l'horizon de décembre 2016. L'entreprise MBC travaillera dès cet automne avec la commune d'Echichens à l'amélioration de l'offre en combinant les possibilités offertes par le réseau urbain et le réseau régional.
<b>Arrêt de St-Saphorin-sur-Morges, village remplacé par St-Saphorin-sur-Morges, Cornu</b>	La modification sera effectuée dans l'horaire définitif de décembre 2016.

<b>760 La Sarraz – L'Isle – Montricher (cadre 10.760)</b>	
<b>Affecter la doublure de ligne à une nouvelle course en correspondance avec la S2 supplémentaire de 07:09</b>	Après enquête réalisée par les MBC auprès des usagers, moins d'une dizaine de personnes utilisant la course 7604 arrivant à La Sarraz à 07:23 seraient intéressées à prendre une course plus tôt, donnant correspondance sur le train S2 à 07:09. Ce nombre est insuffisant pour décharger la course de 07:23 et permettre la suppression de la doublure à cette heure.

**tl : Transports publics de la région lausannoise**

<b>54 Renens VD – Cheseaux-sur-Lausanne (cadre 10.054)</b>	
<b>Demande de la commune de Morrens de prolonger la ligne 54 à Cugy</b>	La fusion des lignes tl 54 et CarPostal 415 avec prolongement jusqu'au Grand-Mont est planifiée pour décembre 2017.

<b>62 Epalinges – Mézières VD – Moudon (cadre 10.062)</b>	
<b>Demande que le premier bus de Mézières (départ 5h49) soit amorcé de Moudon à 5h36</b>	<p>L'analyse effectuée l'année passée est toujours valable. Il serait en effet possible de faire débiter la première course de la journée sur la ligne tl 62 depuis Moudon au lieu de Mézières mais cela engendrerait des coûts importants (environ CHF 50'000.-) car l'engagement d'un véhicule supplémentaire serait nécessaire, et ce pour une clientèle extrêmement faible estimée à moins de 5 voyageurs en moyenne. La DGMR-MT n'est toujours pas en mesure de financer seule une telle prestation pour l'horaire 2017.</p> <p>En décembre 2017, avec les changements planifiés sur la ligne ferroviaire de la Broye, l'horaire de la ligne 62 devra être adapté. Cette requête sera réévaluée dans ce cadre.</p>

## TPN : Transports publics nyonnais

<b>810 Nyon – Crassier – La Rippe (cadre 10.810)</b>	
<b>Modification du nom de l'arrêt Borex, école en Crassier, collège secondaire</b>	La modification a été effectuée et sera visible dans l'horaire définitif de décembre 2016.
<b>814 Coppet – Divonne-les-Bains – Gex (cadre 10.814)</b>	
<b>Extension de la période de circulation de la course 81421 au lundi-samedi</b>	La course 81421 partant de Divonne-les-Bains à 16:04 ne circule que le samedi et le dimanche, créant un trou en semaine dans la cadence horaire de la ligne à cette heure-ci. En réalité, un bus roule aujourd'hui à vide entre Divonne-les-Bains et Coppet, du lundi au vendredi, pour assurer la course 81422 partant de Coppet à 16:35. Les commanditaires suisse et français ont confirmé la commande de cette prestation à l'horaire du lundi au vendredi dès le 12 décembre 2016.
<b>Meilleure répartition des courses prolongées jusqu'à Gex au cours de la journée</b>	La desserte entre Divonne-les-Bains et Gex est de la compétence du commanditaire français. Plusieurs variantes sont actuellement en cours d'étude.
<b>815 Nyon – Gingins (cadre 10.815)</b>	
<b>Modification du nom de l'arrêt Nyon, Terre Bonne en Eysins, Terre Bonne Nord</b>	La modification a été effectuée et sera visible dans l'horaire définitif de décembre 2016.
<b>Offrir un départ de Signy-Centre à 21:24 les vendredis soirs</b>	La ligne 815 offre un retour le soir de Signy-Centre, du lundi au samedi, à 20:54 et 21:54. Lors des nocturnes les vendredis soirs (fermeture du centre à 21h), les employés du centre commercial doivent donc attendre jusqu'à 21:54 pour pouvoir rentrer sur Nyon. La fréquentation actuelle de la ligne régionale 815 ne permet pas d'envisager d'ajouter une course à l'horizon de décembre 2016, selon les critères d'adéquation entre l'offre et la demande fixés par la Confédération. Un décalage de la course 81564 qui part actuellement du centre commercial à 20:54 n'est pas envisageable à court terme car le bus effectuant cette course repart ensuite immédiatement sur la ligne 810. La DGMR-MT ne peut donc pas accéder à cette demande pour le changement d'horaire de décembre 2016.



## **VMCV: Transports Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve**

<p><b>213 Vevey – Bossonnens/Châtel-St-Denis (cadre 10.213)</b></p>	
<p><b>208 La Tour-de-Peilz – Chailly-Montreux – Fontanivent – Blonay (cadre 10.208)</b></p>	
<p><b>Correspondances entre Genève et la ligne Vevey – Bossonnens le week-end</b></p>	<p>L'horaire de la ligne 213 répond à un nombre important de contraintes : correspondances à assurer à Châtel-St-Denis, Bossonnens et Vevey. Assurer toutes ces correspondances, dans toutes les directions, de manière optimale, tout en assurant l'exploitation de la ligne avec un nombre limité de véhicules, n'est malheureusement pas possible.</p> <p>En décembre 2015, l'horaire CFF à Vevey a changé : les minutes de passage de tous les trains ont été décalées de 1 à 5 minutes. De tels changements ont un impact considérable sur les horaires des bus en rabattement sur cette gare. L'horaire élaboré a donc dû faire l'objet de compromis.</p> <p>Les IR desservent Vevey aux nœuds 30 et 00. La ligne Vevey – Châtel-St-Denis est contrainte le week-end à Châtel-St-Denis au nœud 00 et par voie de conséquence à Vevey au nœud 30. La ligne Vevey – Bossonnens est donc contrainte à Vevey au nœud 00 afin d'assurer une cadence 30 minutes entre Vevey et la Chaux.</p> <p>Les contraintes de correspondances à Vevey pour la ligne Vevey – Bossonnens sont donc les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- correspondance pour Genève : départ du train à la minute 55, ce qui impose une arrivée du bus au plus tard à la minute 50</li> <li>- correspondance de Genève : arrivée du train à la minute 03, ce qui impose un départ du bus au plus tôt à la minute 08</li> </ul> <p>Le temps restant à disposition de 42 minutes ne permet pas un aller-retour entre Bossonnens et Vevey de la ligne avec un seul bus, le temps nécessaire étant de 51 minutes. Un choix a donc dû être fait pour les correspondances à Vevey, favorisant, le samedi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les correspondances en direction de Genève le matin jusqu'en milieu d'après-midi</li> <li>- les correspondances depuis Genève dès le milieu d'après-midi.</li> </ul> <p>Le dimanche, lorsque l'entier de la ligne Vevey – Bossonnens/Châtel-St-Denis est exploité avec un seul bus, les correspondances assurées à Vevey sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- arrivée du bus à la minute 24 et correspondance sur l'IR partant à la minute 30 pour Genève,</li> <li>- départ du bus à la minute 31 avec correspondance sur le RE arrivé à la minute 26 de Genève.</li> </ul>

<b>214 Clarens – Blonay (cadre 10.214)</b>	
<b>208 La Tour-de-Peilz – Chailly-Montreux – Fontanivent – Blonay (cadre 10.208)</b>	
<b>Impact du transbordement à Chailly sur la durée du trajet, qualité des correspondances à Blonay (MVR), Fontanivent (MOB), Chailly (transbordement) et Clarens (RER)</b>	<p>La ligne 214 sera maintenue encore en 2017 pour la dernière année, avant son absorption complète dans le réseau urbain. La ligne urbaine 208 complètera les prestations de la ligne régionale 214 à d'autres heures.</p> <p>La restructuration du réseau de la Riviera permet une augmentation globale des prestations dans le secteur. Par rapport à l'horaire de 2016, le temps de parcours supplémentaire généré par le transbordement à Chailly est compensé par de meilleures correspondances assurées sur le RER en direction de Lausanne et Villeneuve, à Clarens. Des correspondances sont également offertes à Blonay sur le MVR en direction de Vevey, à Fontanivent sur le MOB en direction de Montreux et à Chailly sur la nouvelle ligne 204 Montreux – Clarens – Tavel VD – Baugy – Chailly-Montreux (cadence 10 minutes en heures de pointe et 20 minutes en heures creuses). Pour les détails des horaires, les VMCV ont désormais publié les horaires du réseau urbain sur le site <a href="http://www.projet-horaire.ch">www.projet-horaire.ch</a>.</p>